



SURVEILLANTS DU TRANSPORT ROUTIER ET DU TRANSPORT EN COMMUN

CNP 72024

Supervisent et coordonnent le travail des chauffeurs de camion, des chauffeurs d'autobus, des livreurs et des opérateurs d'autres véhicules de transport en commun, des chauffeurs de taxi et de limousine et des chauffeurs particuliers.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Modestes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

29

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

27,95 \$

20,00 \$ 37,50 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

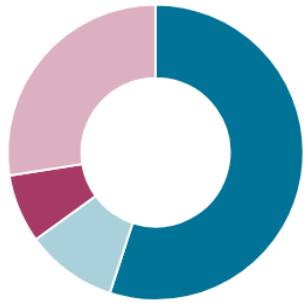
EMPLOYÉS

159

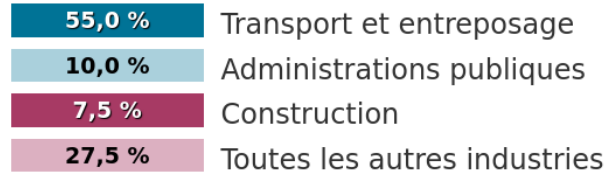
SALAIRE MOYEN

59 000 \$

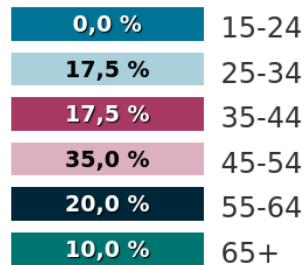
Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE



EMPLOI SELON L'ÂGE



ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Contremaître/ Contremaîtresse De Camionneurs
- Contremaître/ Contremaîtresse De Commission De Transport Urbain
- Coordinateur/ Coordinatrice De La Circulation Du Métro
- Inspecteur Itinérant/ Inspectrice Itinérante Du Transport En Commun
- Inspecteur/ Inspectrice D'autobus
- Répartiteur/ Répartitrice D'autobus

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- superviser, coordonner et planifier les activités du personnel chargé de conduire des camions, des autobus, des autocars, des rames de métro, du matériel léger de transport sur rail, des tramways, des taxis et d'autres véhicules de transport;
- établir des méthodes de travail permettant de respecter les échéances et coordonner les activités avec les autres services;
- résoudre les problèmes liés au travail et recommander des mesures afin d'améliorer le rendement;
- commander du matériel et des fournitures;
- former des travailleurs quant à leurs tâches, aux normes de sécurité et aux politiques de l'entreprise;
- recommander des mesures de gestion du personnel, telles que l'embauche et les promotions.

